



Conseil municipal

Le conseil municipal est l'assemblée délibérante élue de la commune chargée de «régler, par ses délibérations, les affaires de la commune ».

Le vendredi 9 juin 2023 à 18h, se tiendra le Conseil des sénatoriales. (voir l'arrêté préfectoral dans la rubrique "document" qui est à gauche de votre écran). Il sera suivi d'une séance ordinaire du Conseil municipal.

Le Conseil municipal du 3 juillet est reporté au 17 juillet 2023 à 18h.

Document(s)

[arrêté préfectoral fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner](#)
[00_Convocation du CM du 9 Juin - CM extraordinaire - Elections Sénatoriales](#)